

Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

Téléphone :03 57 29 02 77

Destinataire(s) :

GRAND LONGWY AGGLOMERATION

MAIRIE DE HAUCOURT MOULAINÉ

VEOLIA EAU

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

GR LONGWY AGGLO-VEOLIA

Commune de : HAUCOURT-MOULAINÉ

Prélèvement et mesures de terrain du **24/02/2026 à 08h25** pour l'ARS, par le laboratoire :
EUROFINS

Nom et type d'installation : RESEAU CITES SAINT CHARLES (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU CITES SAINT CHARLES - ROBINET PHARMACIE, 20 BIS RUE
DU RHONE

Code point de surveillance : 0000002893 Code installation : 002050 Type d'analyse : PBCUN

Code Sise analyse : 00176570 Référence laboratoire : 26M014496-004 Numéro de prélèvement : 05400176583

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400176583 - page : 1)

Nancy, le 27 février 2026

Pour la Directrice Générale,
La déléguée territoriale adjointe

Amélie DEROTTE

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Oligo-éléments et micropolluants minéraux						
Nickel	3,1	µg/L		20,0		
Cuivre	0,0084	mg(Cu)/L		2,0		1,0
Plomb	0,5	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1